

Fermiers ou Receveurs Generaux , en la maniere prescrite par une autre Declaration , dont nous avons fait mention le mois dernier : * Il est aussi porté par cette nouvelle Declaration , que les Billets de Monnoye qui resteront dans le Commerce ne porteront à l'avenir aucun intérêt. Il y a plusieurs usuriers qui ont lieu de s'en consoler , puis qu'ils ont eu ces Billets à très-vil prix, s'étant prévalu du besoin que certains particuliers, (qui en étoient porteurs,) avoient d'argent comptant : Il avoit été juste, si on avoit pû les reconnoître, qu'on ne leur eût remboursé que la somme qu'ils avoient donnée pour acquérir ces Billets; car c'est cette concussion qui a causé presque tout le desordre qu'on a vû pendant quelque tems dans le Commerce à l'occasion de ces Billets. Les Juifs , dit-on, y ont eu bonne part; mais il est certain que les seuls Bourgeois de la Palestine n'ont pas fait toutes les concussions, & que certains Juifs baptisez y ont beaucoup profité.

*Billets de
Monnoye
pour le Cler-
gé.*

Le bruit s'est répandu à Paris que le Clergé de France, voulant donner de nouvelles marques de son zele pour le bien de l'Etat, & de son attachement pour le service du Roi, alloit prendre pour vingt millions de Billets de Monnoye, pour les convertir en rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris à cinq pour cent ; on prétend qu'il n'y aura que les Benefices de la premiere & seconde Classe, qui se distribuëront ces vingt millions, au prorata de leurs revenus ; en laissant néanmoins la liberté aux autres de faire un semblable emploi de leurs deniers,

ce

* Voyez Janvier pag. 3.